

Bulletin d'histoire politique

La démocratie québécoise sous tutelle?

François Rocher



Volume 4, Number 3, Spring 1996

Bilan du référendum de 1995

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1063550ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1063550ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Association québécoise d'histoire politique
Septentrion

ISSN

1201-0421 (print)

1929-7653 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this note

Rocher, F. (1996). La démocratie québécoise sous tutelle? *Bulletin d'histoire politique*, 4(3), 47–50. <https://doi.org/10.7202/1063550ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique; VLB Éditeur, 1996

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

LA DÉMOCRATIE QUÉBÉCOISE SOUS TUTELLE?

François Rocher

*Département de science politique
Carleton University*

Le réveil a été brutal au Canada, le lendemain du 30 octobre. La courte victoire du camp du Non fut bien en deça des attentes de ceux qui considéraient que le référendum représentait le baroud d'honneur des souverainistes. Plusieurs n'ont pas manqué de critiquer sévèrement les stratégies mises de l'avant par le tandem Johnson-Chrétien. Ils n'auraient pas suffisamment insisté, prétendent certains, sur les coûts de la séparation et, surtout, sur les difficultés inhérentes à la négociation d'un (illusoire) partenariat Québec-Canada. Pour le premier, les résultats référendaires traduisent clairement le désir de changement des Québécois. Pour le second, ils illustrent une profonde incompréhension d'une partie de l'électorat qui a voté Oui à l'endroit des enjeux de la «séparation». Ces deux lectures du vote serré ne sont pas sans avoir eu des répercussions dans la population canadienne. Nombreux sont ceux qui ont réalisé, bien tardivement, que le Canada est passé à un cheveu de l'éclatement et se demandent encore comment il serait maintenant possible d'accommoder le Québec. D'autres, plus pessimistes ou moins accommodants, sont déjà à préparer le prochain référendum et se promettent de mener la vie dure aux mensonges véhiculés par les souverainistes.

La réaction du Canada est conditionnée par un manque de perspective à long terme. Elle est obnubilée par le fait que le Québec est toujours gouverné par un parti politique ouvertement souverainiste qui, contrairement à la déprime qui a marqué la période postréférendaire de 1980, n'a pas renoncé à poursuivre son objectif dans les plus brefs délais et à tenir éventuellement un nouveau référendum. Dans leurs discours prononcés le soir du 30 octobre, les leaders souverainistes n'ont certes pas laissé entendre qu'ils jetaient la serviette. Ils ont plutôt clairement fait savoir qu'il y aurait bel et bien une «prochaine fois» dans un avenir rapproché. Dans ce contexte, l'ennemi à abattre, ou à tout le moins à neutraliser, demeure le Parti québécois.

Pour bien des observateurs politique, qui ne sont pas tous des partisans du *Reform Party*, le libellé de la question et les «mensonges» proférés par les leaders péquistes et bloquistes ont fait croire à bien des électeurs qu'il aurait été aisé de négocier une entente de partenariat Québec-Canada qui aurait permis aux Québécois de continuer à jouir des bénéfices de leur appartenance au Canada. Selon eux, l'enjeu à court terme est donc de rétablir les faits et d'énoncer clairement les conditions minimales de la sécession qui seraient acceptables pour le Canada hors Québec. Leur intention n'est évidemment pas de faciliter une telle négociation, ni même de souhaiter qu'elle aboutisse à des résultats mutuellement avantageux, mais au contraire de tuer dans l'œuf les prétentions des souverainistes au sujet de la portée constitutionnelle d'un vote majoritaire à un référendum tenu exclusivement au Québec, à partir d'une question exclusivement rédigée par les leaders souverainistes. Ils espèrent qu'en adoptant l'approche selon laquelle l'attaque constitue la meilleure des défenses, l'appui à l'option souverainiste se réduirait aux seuls «purs et durs», poussant le gouvernement à reporter pour une période indéfinie un autre référendum, restaurant la confiance des milieux d'affaires et, vraisemblablement, contribuant à la défaite du gouvernement péquiste aux prochaines élections.

Parmi les conditions jugées acceptables, on retrouve les suivantes: que la question d'un prochain référendum soit formellement acceptée par le gouvernement fédéral et que la sécession ne puisse se réaliser qu'avec l'appui des deux tiers de l'électorat; que les minorités géographiquement concentrées puissent avoir la possibilité de voter séparément pour savoir si elles veulent demeurer ou non au Canada; que la dette fédérale soit divisée au prorata de la population; que le gouvernement fédéral établisse un corridor reliant l'Ontario aux provinces Atlantiques; que le partage des équipements militaires soit décidé par le gouvernement fédéral.

À première vue, cette approche offensive vise, en définissant étroitement les conditions d'une sécession acceptable au Canada hors Québec, à ébranler l'électorat québécois. Elle en dit toutefois long sur la façon dont on appréhende le processus démocratique au Canada. En voulant imposer la tutelle du gouvernement fédéral sur le processus référendaire (par son droit de regard sur la question et l'imposition d'une majorité qualifiée), c'est le principe du droit à l'autodétermination du Québec que l'on nie. Par crainte de voir la souveraineté triompher, on ne ressent aucune gêne à court-circuiter les règles du débat démocratique québécois en imposant de nouvelles de l'extérieur. Pourtant, tous les acteurs politiques et sociaux avaient accepté les règles du jeu démocratique entourant le débat référendaire de

1995. Le camp du Non a pu compter sur les interventions du gouvernement fédéral et construire sa campagne en critiquant les éléments mis de l'avant par les tenants du Oui. Tous ont pu avoir droit au chapitre, et certains ne s'en sont pas privés. Peu ont remis en question le fait qu'une victoire du Oui serait acquise si la fameuse ligne du 50 % de l'électorat était dépassée.

En dépit des apparences, il n'y a qu'une différence de degré entre cette approche tutélaire et les propos tenus par Jean Chrétien (repris par l'avocat Guy Bertrand et les ultrafédéralistes qui gravitent autour de *Cité libre*) à l'effet de déclarer inconstitutionnel tout processus, quel qu'il soit, visant à réaliser la souveraineté. Tous deux visent à déstabiliser le mouvement souverainiste en rendant impossible l'atteinte de cet objectif dans le cadre démocratique accepté par une grande majorité de Québécois.

On ne saurait sous-estimer les dangers pour la démocratie canadienne et québécoise que représente cette approche intransigeante. D'une part, en imposant de nouvelles règles du jeu, en rendant inopérants ou illégaux les moyens utilisés jusqu'à présent par les souverainistes, le Canada hors Québec (appuyé en cela par quelques alliés québécois) ne s'attaque pas à la source du problème, à savoir l'inadéquation entre l'actuelle pratique du fédéralisme, son cadre juridico-institutionnel et les revendications d'autonomie du Québec. En rendant impossible la réalisation de l'indépendance par le biais de moyens démocratiques, les aspirations des souverainistes ne disparaîtraient pas pour autant. Ne pouvant promouvoir leur cause par voie démocratique, les risques seraient réels qu'ils procèdent en faisant fi d'un cadre juridico-institutionnel perçu comme illégitime, avec tous les excès où cela peut conduire. La démocratie canadienne serait doublement hypothéquée: par la tutelle exercée par le gouvernement fédéral sur les conditions de la délibération démocratique au Québec et par les dangers de dérèglement interne des institutions politiques.

D'autre part, la mise en place d'un cadre juridique rigide donnerait un sentiment de fausse sécurité au Canada, reportant aux calendes grecques les aménagements constitutionnels nécessaires à la résolution du conflit Québec-Canada. On voit mal pourquoi le Canada voudrait débattre d'amendements à la Constitution qui pourraient satisfaire un Québec rendu inoffensif. Cette inaction devant l'ampleur des défis à relever — ou le fait de se contenter de modifications essentiellement cosmétiques — ne ferait qu'exaspérer ceux qui aspirent à des changements substantiels, y compris bon nombre de fédéralistes québécois.

Du désarroi qui caractérise les forces fédéralistes au lendemain de leur demi-victoire émerge différents scénarios. Une partie du Canada voudrait

voir ses leaders politiques adopter la ligne dure à l'endroit du Québec. Certains ont compris ce message et se plaisent désormais à l'accréditer en l'endossant. C'est ce que fait Preston Manning et une certaine intelligentsia anglo-canadienne qui regroupe des éléments issus tant de la droite que de la gauche. C'est ce que prônent quelques ultrafédéralistes québécois. Cette stratégie émerge d'un bilan bâclé de la campagne référendaire selon lequel une partie de l'électorat ne savait pas ce qu'elle faisait. Il est à espérer que cette lecture ne conduira pas le Canada à mettre le Québec sous tutelle, car c'est toute la démocratie canadienne qui en souffrirait. Il aussi à espérer que les perspectives à long terme l'emporteront sur celles à court terme et que ces stratégies n'auront été le fruit que d'une mauvaise digestion des résultats référendaires.